

Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	3	26	3	3	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée sont sélectives.

Prérequis à l'inscription :

- être âgé de 18 ans
- être titulaire du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent assorti de la formation continue
- être titulaire du Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour de recyclage
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de moins de trois mois
- satisfaire aux épreuves d'exigences préalables et de sélection

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et le CREPS de NANCY ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

La formation n'est accessible que sous les conditions suivantes :

- Des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation.

Cf. Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016

- Le rang d'inscription: le nombre de places étant limité par les capacités d'accueil de l'établissement de formation, des tests de sélection et une étude du dossier PARCOURSUP du candidat sont organisés afin de classer les candidats.
- La satisfaction aux critères de sélection suivants:

Cohérence du projet professionnel et motivation, un degré de pratique personnelle en natation, proposer une structure d'alternance, aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite.

ATTENTION : Afin de vous inscrire à ces épreuves, vous devez vous inscrire sur la plateforme PARCOURSUP avant le 06/04/2023 et également sur le site du CREPS de NANCY <https://www.creps-nancy.fr/>.

Réunion d'informations collectives le 15/03/2023 au CREPS de NANCY. Inscription obligatoire auprès de la secrétaire de la formation

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPAAN nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices diversifiées. La mise en situation professionnelle face à différents publics intervient très tôt dans la formation : goût pour le contact avec des publics diversifiés et aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Expression orale maîtrisée requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Le titulaire du BPAAN met en œuvre les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique
- Conduire des actions à visée d'éveil, découverte, apprentissages pluridisciplinaires, activités de loisirs de forme & de bien être et enseignement des nages codifiées
- Organiser la sécurité des activités aquatiques
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau
- Gérer un poste de secours
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le cursus de formation dure 10 mois et respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre (602h) et en entreprise (602h) sous la responsabilité d'un tuteur.

L'alternance est de 3 jours par semaine, du lundi au mercredi au CREPS de Nancy, et 2 jours en structure.

Dates de la formation : 18/09/23 - 07/06/24

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à conditions de remplir les prérequis, d'attester la réussite des exigences préalables à l'entrée en formation, les tests de sélection (critères généraux des vœux) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance.

Les candidats PARCOURSUP peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Les conditions d'accès à la formation du BPJEPS AAN :

Prérequis :

- Être titulaire du certificat de compétences PSE1 (Premiers Secours en Equipe niveau 1) ou de l'attestation FCPSAM (Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel), assortie de la mise à jour de la formation continue.
- Être titulaire du diplôme BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- Produire un certificat médical de non contre indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable.
- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation

Exigences préalables : Attestation de réussite de 400 m nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes - voir Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention "activités aquatiques et de la natation" du BPJEPS spécialité "éducateur sportif".

Sélection :

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (voir tableau synoptique) à savoir :

1. La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat
2. Le degré de pratique sportive personnelle du candidat
3. Proposer une structure d'alternance
4. L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat

Cette année, la sélection des candidats a été faite non seulement par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier PARCOURSUP du candidat et d'un entretien avec le jury.

Il est important de rappeler que l'attestation de réussite des épreuves d'exigences préalables et la réussite au baccalauréat conditionnent l'admission définitive des candidats PARCOURSUP.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes. La commission d'examen des vœux a procédé à l'étude des dossiers des candidats PARCOURSUP à partir des critères généraux d'examen. Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont

prononcées par le Directeur du CREPS de NANCY dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, PS1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP...);
- pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structures (ex : club) en lien avec le diplôme visé,
- trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance ;
- disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.

Tout au long de la procédure PARCOURSUP, le CREPS de NANCY accompagne les candidats pour les placer en situation de réussite.

Dispositifs de réussite :

Lors des réunions d'information au CREPS de NANCY et de forums des métiers du sport, le département formation accompagne les candidats PARCOURSUP en leur explicitant les temps forts du parcours de formation et les perspectives d'insertion professionnelle. Le stagiaire bénéficie en début de formation d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements, de dispenses de formation (en fonction de son expérience, de l'obtention d'autres diplômes...) ou au contraire d'un renforcement dans certains domaines. Des épreuves formatives sont organisées durant l'année de formation afin de préparer le stagiaire aux épreuves certificatives finales. En cas d'échec aux certifications, le stagiaire pourra se présenter à une épreuve de rattrapage en vue de valider le diplôme.

Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels :

Il est possible de poursuivre une formation menant à un autre diplôme du champ "jeunesse et sport", de niveau supérieur ou non, et d'obtenir dans certains cas des allègements.

Le BPJEPS prépare aux métiers d'éducateur sportif dans une association, une entreprise ou une collectivité territoriale. Le BPJEPS permet en outre, de se présenter à certains concours de la fonction publique territoriale et/ou de la fonction publique hospitalière.

Où exercer à l'issue de sa formation ? :

- dans les associations sportives affiliées à la Fédération Française de Natation ou à d'autres fédérations,
- dans les structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale,...)
- dans les collectivités territoriales

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Bulletins de 1ère et note au bac de français	Bulletins de 1ère / Note obtenue au bac de français	Important
	Notes d' EPS	Notes d'EPS	Bulletins 1ère et terminale / Note obtenue au BAC / Résultats de la dernière classe fréquentée	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Champ "méthode de travail" de la fiche avenir	Fiche Avenir	Très important
	Capacité à l'oral	Capacités argumentatives, capacités à raisonner	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Orthographe, vocabulaire, formulation	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Autonomie dans le travail. Champ "autonomie" de la fiche avenir	Fiche Avenir / Appréciation des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s) / Entretien de sélection	Important
	Capacité à s'investir, implication	Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés	Projet de formation motivé	Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Essentiel

	de la formation			
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Projet de formation motivé	Entretien de sélection	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Curiosité pour les différentes activités sportives. Appartenance à un club sportif	Rubrique activités et centres d'intérêts	Très important
	Engagement (citoyen, associatif)	Engagement citoyen. Champ "engagement citoyen" de la fiche avenir	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêts	Complémentaire

Signature :

Luc MARCHAL,
 Directeur de l'établissement CREPS de Nancy